



ÉCOLE PRIMAIRE  
SAINT-JEAN-BOSCO

## Convocation Assemblée Générale Annuelle 9 septembre 2021 à 19 h

La présidente du Conseil d'établissement, Madame Émilie Turcotte, vous invite à participer à l'assemblée générale des parents de l'École St-Jean-Bosco au gymnase de l'école, **le jeudi le 9 septembre 2021 à 19h00.**

**L'assemblée générale des parents** est un moment important pour rendre compte du travail accompli depuis la dernière assemblée annuelle. C'est aussi le temps de prendre sa place comme parent en devenant membre du conseil d'établissement ou de l'organisme de participation des parents :

- **Le conseil d'établissement (CÉ)** est un organisme doté de pouvoirs importants qui donne à l'école les leviers nécessaires pour répondre aux besoins de tous les élèves. Le CÉ est composé de parents, enseignants et intervenants non enseignants.
- **L'organisme de participation des parents (OPP)** regroupe exclusivement des parents qui veulent collaborer à la vie de l'école en assurant la réalisation de projets variés (organisation des fêtes de l'école, campagne de financement, service de bibliothèque, etc.)

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2020
5. Mot de la direction
6. Mot du président : rapport annuel 2021-2022
7. Élection des membres du Conseil d'établissement : 2 postes d'une durée de 2 ans, 2 substitués.
  - 7.1 Procédure d'élection
  - 7.2 Nomination du président d'élection et des responsables du scrutin
8. Nomination d'un représentant au Comité de parents (membre CÉ) qui doit être élu par l'assemblée générale et d'un substitut.
9. Constitution de l'OPP
10. Date de la première rencontre du C.É.
11. Levée de l'assemblée

**N.B. Nous vous demandons d'utiliser la porte du gymnase située du côté de la petite cour.**

---

Louise Beauchamp  
Directrice